

- **CNR BIEN VIEILLIR** -

Les prestataires de santé à domicile chevilles ouvrières du bien vieillir à domicile

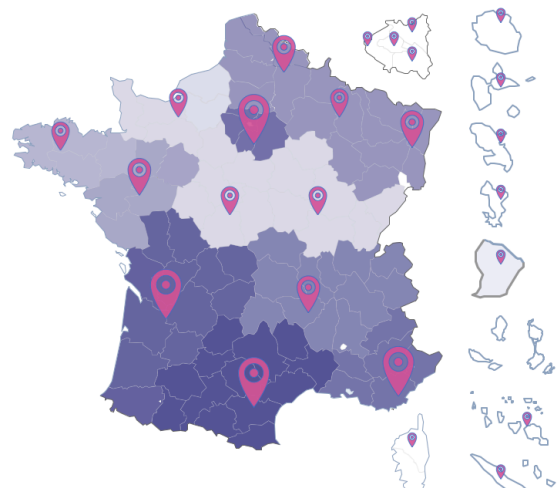
Lancé le 11 octobre 2022 par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, le CNR Bien Vieillir décline la démarche souhaitée par le Président de la République visant à trouver des solutions concrètes à partir des constats établis à l'échelle des territoires sur différents axes. L'objectif affiché par Jean-Christophe Combe est de bâtir une société dans laquelle chacun vieillit bien alors qu'à horizon 2030, en France, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans représentera un tiers de la population.

Le Ministre, a, dans son discours d'installation du CNR Bien vieillir, rappelé que l'urgence était de continuer à transformer l'offre et d'accélérer sur le domicile, car « *c'est le choix des Français, c'est notre choix, c'est un choix qui doit embarquer l'ensemble du secteur car tout le monde a un rôle à jouer* » et d'énoncer lesdites entités « ayant un rôle à jouer » dans cette transformation de la société : « *les services d'aide et soin, les EHPAD ou encore les aidants et tous ce qui peut leur offrir du répit.* » **Des acteurs clé du domicile, pourtant interlocuteurs de plusieurs centaines de milliers de personnes âgées au quotidien sont passés sous silence : les Prestataires de santé à domicile (PSAD).**

Parce que trop souvent en effet, les PSAD ne sont pas identifiés comme ressources à mobiliser au plus près des personnes dans les territoires, alors qu'ils sont présents **partout en France métropolitaine et ultramarine et sans aucune « zone blanche »**, l'objectif de la présente contribution est de mettre en avant les missions d'ores et déjà effectuées auprès des personnes âgées ainsi que celles qui pourraient leur être confiées dans la poursuite de l'objectif global du chantier n°1, celui de l'adaptation de la société.

Aujourd'hui, quelques **2,5 millions de personnes équipées d'un dispositif médical peuvent rester à leur domicile**, sur l'ensemble du territoire, grâce à l'intervention des prestataires de santé à domicile. **Plus de 2 000 structures basées partout en France**, y compris dans les **déserts médicaux** et leurs **32 000 salariés** interviennent quotidiennement auprès des personnes à leur domicile, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et à la coordination des acteurs du domicile et de soins notamment :

- **375 000 personnes âgées dépendantes**
- **1,5 millions de patients suivis pour une apnée du sommeil**
- **115 000 personnes en situation de handicap**
- **Plus de 300 000 patients insuffisants respiratoires ou ventilés**
- **80 000 patients diabétiques sous pompe**
- **300 000 patients sous perfusion, nutrition entérale ou parentérale à domicile** (chimiothérapie, antibiothérapie, parkinson, mucoviscidose, fin de vie...)



Des entreprises présentes sur l'ensemble du territoire et intervenant sur tous les segments d'activité afin d'être au plus près des besoins des personnes

Selon une étude réalisée par Odoxa en 2017, confrontés à leur perte d'autonomie -ou celle de leurs parents-, 85 % des français préféreraient adapter leur domicile pour y rester en bonne santé et en sécurité plutôt que d'intégrer un établissement spécialisé, qui reste toutefois la solution pour les personnes les plus dépendantes. De fait, parmi les sujets qui préoccupent le plus les personnes âgées, figurent la solitude, le risque d'isolement social et le fait de devoir changer de logement. Elles sont, en effet, attachées à leur environnement, à leur quartier et à leurs relations de proximité qui leur procurent tant confort que « réassurance ». Les conséquences de tout changement d'environnement sur l'état de santé d'une personne âgée ne sont plus à démontrer. Aussi, leur permettre de rester à leur domicile peut, dans certaines situations, être bénéfique aux plans physique, psychologique, mais aussi médical.

Répondant à cette tendance massive, 92 % des plus de 75 ans vivent chez eux (dont 75 % des plus de 85 ans), très souvent grâce à l'intervention, au quotidien, des collaborateurs des prestataires de santé à domicile (professionnels de santé, techniciens spécialisés, etc.). Chaque année, quelques 375 000 personnes âgées dépendantes ont, ainsi, recours aux services des PSAD.

L'adaptation du logement et du cadre de vie

LES PSAD EXPERTS DANS L'IDENTIFICATION DES BESOINS POUR UN MAINTIEN A DOMICILE EN SECURITE

Au-delà de la fourniture des matériels, la prestation de santé à domicile s'est développée de manière qualitative afin de répondre à l'évolution des attentes des usagers comme des professionnels de santé ou des centres pluridisciplinaires. Aussi, si l'activité de fourniture d'équipements de santé dédiés au maintien de l'autonomie ou à la compensation d'un handicap est souvent la première activité sur laquelle sont connus les prestataires de santé à domicile, leur intervention ne se résume pas à la simple livraison d'une aide technique ou d'un dispositif d'aide à la vie.

CONSTATS - Les prestataires de santé à domicile sont, très fréquemment, les tout premiers interlocuteurs des familles au moment de la recherche d'une réponse à une situation de dépendance. Ils apportent ainsi des conseils en matière d'évaluation des besoins, d'aménagement du logement, d'aides financières existantes, etc.

Le plus souvent, les prestataires font des recommandations en matière de délivrance d'appareillages en rapport avec la mobilité, l'aide au transfert (fauteuils roulants, déambulateurs...), la médicalisation de l'environnement de la personne (salle de bains, barres d'appui, ...) et d'aides à la vie quotidienne (aide à l'hygiène, à l'élimination...).

Le maintien à domicile passe par l'amélioration de la sécurité du domicile et de la personne afin de prévenir, au mieux, les risques domestiques.

SOLUTIONS - Les PSAD se rendent quotidiennement au domicile des patients, sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones qualifiées de « déserts médicaux » et en particulier chez les personnes fragiles, isolées, âgées ou en situation de dépendance ou de handicap.

Au-delà, la technicité des matériels, l'évolution des attentes des usagers comme des professionnels de santé, ont conduit le secteur à développer la prestation de manière qualitative et à augmenter le niveau d'expertise des collabora-

teurs intervenants, au-delà du cadre générique et sommaire de formation posé par l'arrêté de 2006. Ceci a conduit de nombreux PSAD à recruter pour enrichir qualitativement la prestation, des professionnels de santé tels que des ergothérapeutes, et des podos-orthésistes, ainsi que des psychologues afin de favoriser une prise en charge globale de la personne. Ils ont développé en conséquence une réelle expertise et de véritables services d'accompagnement de la personne qui sont particulièrement appréciés par les différents professionnels de santé libéraux comme les centres SSR, tant l'offre de services permet de répondre à un besoin insuffisamment couvert. Cet investissement reste toutefois insuffisamment pris en compte et reconnu par les pouvoirs publics pour qui les modes de rémunération et les missions sont encore circonscrites à des actes directement liés à l'équipement.

Concrètement, tous les PSAD accompagnent l'utilisateur et/ou son prescripteur à l'identification du dispositif le plus adapté grâce à l'évaluation préalable du domicile et de la situation de vie de la personne et accompagnent ainsi l'utilisateur tout au long du parcours d'acquisition : analyse de la prescription médicale ou de la demande pour identifier l'aide adaptée, accompagnement technique lors de l'essai le cas échéant, accompagnement de l'utilisateur à l'appropriation de son aide technique pour sa bonne utilisation, information/formation de l'utilisateur et des aidants à son entretien, et réalisation de la maintenance préventive et curative, ce qui a pour effet d'assurer une prise en charge de qualité.

Si le Gouvernement s'est emparé de la question du bien vieillir à domicile et, pour ce faire, s'est « attaqué » à l'un des plus grands risques domestiques à savoir celui de la chute, il apparaît invraisemblable que les Prestataires de santé à domicile, qui figurent parmi les accompagnants des personnes âgées à leur domicile les plus impliqués et experts, ne soient pas ne serait-ce que cités parmi les différents acteurs du maintien à domicile !

En effet, les PSAD sont en mesure de jouer un rôle sur la quasi totalité des des 5 axes du plan Anti-chute des personnes âgées, puisqu'il s'agit de leur quotidien.

Evaluation et aménagement du domicile - Parce qu'ils sont particulièrement rodés au suivi des personnes âgées à leur domicile et ont de ce fait, développé une expertise pointue en matière de repérages des risques présentées par le maintien à domicile des personnes, les PSAD ont développé des méthodes d'identification de la dégradation de l'autonomie des personnes et des risques potentiels présentés par un logement donné. Grâce à leurs ergothérapeutes, les PSAD sont ainsi en mesure d'identifier quels aménagements et aides techniques spécifiques peuvent être proposés pour adapter le domicile des personnes âgées. Cette prestation permet au patient d'aménager son domicile pour lui permettre d'y demeurer en toute sécurité et ainsi éviter des chutes souvent très lourdes de conséquences.

Des aides techniques à la mobilité faites pour tous - Travaillant en totale coopération avec les prescripteurs, les PSAD sont, grâce à leur expertise, en mesure d'apporter un conseil pointu en matière de choix et de bon usage d'aides techniques afin de proposer celles qui seront les plus pertinentes au regard du besoin particulier de chaque personne afin de lui permettre de retrouver ou prolonger sa mobilité.

La téléassistance pour tous. Les technologies et services de téléassistance contribuent au maintien à domicile des personnes âgées en toute sécurité et constituent un relai pour alerter les acteurs de prévention. Les PSAD sont à même d'installer au domicile du patient une très grande variété d'équipements connectés qui peuvent contribuer à la sécurisation du domicile. Les prestataires sont également en mesure de développer des services autour de la surveillance du sujet âgé isolé tant dans le cas de troubles du comportement (risque de fugue) que dans le risque de chute à domicile. Grâce au développement des outils connectés et grâce à leurs plateformes d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les prestataires disposent de solutions techniques permettant de sécuriser le maintien à domicile et d'adapter ce dernier à la perte d'autonomie progressive de la personne âgée (détecteurs de chutes, géolocalisation, auto-diagnostic, contrôle d'environnement, etc) .

PROPOSITIONS

- ▶▶ S'appuyer sur l'expertise des PSAD et de leurs équipes expertes (ergothérapeutes notamment) pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées en toute sécurité, conformément à leur volonté, partout en France, grâce à leur maillage territorial extrêmement dense (plus de 2 000 de structures réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin), leur permettant de couvrir l'intégralité du territoire.
- ▶▶ Confier aux PSAD la coordination et l'organisation du maintien à domicile de manière formelle, afin d'assurer une cohérence de coordination : aménagement du domicile, d'une part, mais aussi organisation du passage des professionnels de santé, des aides de vie, des distributions de repas, etc.
- ▶▶ Intégrer les PSAD dans le plan anti-chute des personnes âgées qui a omis le rôle essentiel qui pourrait être joué par les PSAD dans sa réalisation.

L'adaptation du comportement individuel des personnes

âgées

LES PSAD SENTINELLES DU DOMICILE

L'ambition du Gouvernement est de pouvoir agir sur l'adaptation du comportement individuel des personnes âgées pour entretenir et maintenir leur autonomie le plus longtemps possible, le cas échéant en repérant les fragilités le plus en amont possible. Par essence, le rôle des Prestataires de santé à domicile s'inscrit totalement dans cet objectif.

CONSTATS - Si la grande majorité des français souhaite vieillir à son domicile, ceci n'est possible, en sécurité, que dans des conditions spécifiques et en particulier que dès lors que les personnes ne sont pas en situation d'isolement, afin qu'un lien puisse être entretenu entre la personne, les éventuels aidants/accompagnants et un médecin traitant pour prévenir toute éventuelle dégradation de l'état des personnes.

Parce que leur maillage territorial est très important, les quelques 2 000 prestataires de santé à domicile intervenant en France constituent une parade importante à la désertification médicale et aux inégalités sociales et territoriales dans l'intégration dans la société des personnes âgées souvent en situation d'isolement. Ils sont en effet des acteurs majeurs de lien social et sanitaire auprès de ces populations souvent fragiles, étant en effet en mesure, quelle que soit leur localisation, de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les personnes âgées auprès desquelles ils assurent une astreinte technique permanente pour les dispositifs qu'ils mettent à disposition.

Grâce à l'important rayonnement territorial des PSAD, bien vieillir à domicile est possible aussi bien en ville qu'en milieu rural.

SOLUTIONS - Les PSAD se rendent quotidiennement au domicile des patients, sur l'ensemble du territoire et en particulier chez les personnes fragiles, isolées, âgées ou en situation de dépendance ou de handicap. A ce titre, ils participent grandement, auprès de ces populations, au repérage et à la prévention de la perte d'autonomie fonctionnelle et cognitive, des chutes et des escarres, ou encore de la dénutrition et de la déshydratation, par exemple.

Les prestataires qui se rendent aux domiciles des patients sont les acteurs principaux de la surveillance et du suivi de l'observance des personnes âgées à un traitement donné. Ils jouent également très souvent le rôle de « lanceurs d'alerte » auprès de la famille, des aidants, ainsi que des prescripteurs, s'agissant des anomalies dont ils sont les témoins dans le cadre du suivi de certains protocoles de soins : évaluation du contexte social, état physique ou neurologique qui se dégrade, détection de perte progressive d'autonomie, par exemple. Aussi, à travers leur suivi régulier et la mise en place de dispositifs de prévention, grâce à ce positionnement privilégié, les prestataires contribuent à éviter que la personne âgée ne fasse des séjours récurrents ou prolongés à l'hôpital ou qu'elle doive être placée dans un établissement spécialisé.

Ce rôle intrinsèque à leurs missions n'est toutefois ni reconnu ni valorisé.

- ▶▶ L'intervention des PSAD au côté des autres acteurs du domicile et en lien étroit avec un médecin traitant et les services médico sociaux, permet, conformément aux souhaits de la majorité de la population, de pouvoir vieillir à son domicile, quel que soit son lieu de résidence. En effet, le maillage territorial des prestataires (plus de 2 000 de structures réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, y compris dans les zones qualifiées de « déserts médicaux »), leur permet de couvrir l'intégralité du territoire et ainsi, de jouer un rôle de « sentinelle du domicile » en détectant des évolutions de l'état des personnes à un stade précoce et en informant l'équipe médicale et médico sociale des personnes afin d'adapter le cas échéant la prise en charge et l'accompagnement.
- ▶▶ Intégrer les PSAD dans les dispositifs territoriaux ou nationaux qui existeraient en matière de prévention (dénutrition, déshydratation...) mais aussi dans le plan anti-chute des personnes âgées.
- ▶▶ Associer de manière systématique les PSAD aux « Parcours Personnes âgées » pilotés par les ARS et à l'ensemble des initiatives locales.
- ▶▶ Institutionnaliser le rôle des PSAD dans un parcours de maintien à domicile de la personne âgée. Il s'agira, au moyen d'une refonte complète du statut des PSAD, de reconnaître et valoriser leur rôle en matière de prévention et de contribution à l'évaluation des besoins liée à la perte d'autonomie en complémentarité avec l'ensemble des intervenants (du sanitaire, comme du médico-social).
- ▶▶ Décrire et valoriser financièrement les prestations associées à la délivrance des aides techniques, impliquant une refonte juste des nomenclatures à travers une identification et une tarification adaptée des prestations associées.
- ▶▶ Confier notamment aux PSAD le soin de déployer le programme ICOPE (« Integrated Care for Older People » ou programme de soins intégrés pour les personnes âgées développé par l'OMS et décliné au niveau local) pour la détection des pertes de capacité intrinsèque et la mise en place de plans de soin personnalisés.

P E R S P E C T I V E S :

RECONNAITRE LE ROLE DES PSAD DANS LES PARCOURS PERSONNES AGEES & TOUTES INITIATIVES ET PLANS RELATIFS AU BIEN VIEILLIR A DOMICILE.

Les PSAD se rendent quotidiennement au domicile des patients, sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones qualifiées de « déserts médicaux » et en particulier chez les personnes fragiles, isolées, âgées ou en situation de dépendance ou de handicap.

En dépit de cette implication majeure dans le maintien de l'autonomie, le rôle et les missions des PSAD sont souvent méconnus par les personnes qui n'y ont jamais eu recours. Un grand nombre d'entre eux sont souvent confondus avec les structures d'aides à la personne et leurs missions sont parfois mal identifiées. En revanche, les usagers ou leurs aidants reconnaissent que l'activité des PSAD dépasse la simple délivrance d'un équipement.

Pourtant, les PSAD sont déjà les acteurs du quotidien de quelques 375 000 personnes âgées et plus globalement de 2,5 millions de français équipés d'un dispositif médical à domicile.

La contribution des prestataires au bien vieillir à domicile doit formellement être reconnue. Il convient, pour ce faire, d'inscrire les PSAD dans les instances de démocratie sociale sanitaire et de les intégrer formellement dans toutes les initiatives nationales et territoriales en la matière, qu'il s'agisse de plans nationaux (Fabrique du bien vieillir, Plan anti chute des personnes âgées...) ou de l'ensemble des programmes territoriaux permettant une mise en commun des expertises (déploiements locaux du programme ICOPE, CPTS, Projets régionaux de santé, Parcours personnes âgées et autres initiatives pilotées par les ARS...).

Les Prestataires de santé à domicile ont vocation à jouer un rôle de sentinelle du domicile en mettant leur rayonnement national, leur rôle de proximité auprès des personnes et leur expertise, au service de la coordination et de la prévention, pour tous, partout en France.

Créée en 2013, l'UPSADI est la plus jeune des organisations professionnelles de prestataires de santé à domicile ; elle compte plus de 450 adhérents présents sur l'ensemble du territoire, qui font du syndicat l'une des organisations les plus représentatives du secteur, tant en nombre de structures que de nombre de patients pris en charge au niveau national.

L'UPSADI rassemble une majorité de TPE et PME, acteurs indépendants ou groupements d'indépendants dont certains figurent parmi les acteurs majeurs du secteur et représentant les différents métiers de la prestation à domicile : métiers de l'assistance respiratoire, du maintien à domicile & du handicap, de la perfusion/nutrition et de l'insulinothérapie.

Ses adhérents illustrent toute la diversité des prestataires actifs sur le territoire français : de la société indépendante locale à des structures qui figurent parmi les leaders du secteur tels que ISIS Medical, SOS Oxygène, Linde Homecare France, Bastide le Confort Médical...